



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 743

Texte de la question

M Henri Bayard élu d'une circonscription comptant une très grande partie de zone défavorisée et de montagne souhaite attirer l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation qui préoccupe les habitants de ces zones. En effet après les friches industrielles on parle de friches agricoles, à travers le problème du gel des terres. Dans ces régions où la situation démographique s'est considérablement dégradée au cours des dernières années subsistent vraiment des gens qui y sont nés et qui s'accrochent à leur sol dans des conditions économiques très difficiles, conditions qui ne s'améliorent pas avec le problème des quotas laitiers, cette production étant par ailleurs la seule possible de par la nature du sol et du climat. Ce sont néanmoins des zones où l'on a maintenu un accueil important pour les citoyens : entretien des voies communales avec un maigre budget, hébergement, gîtes, tourisme. Toutes ces opérations ont été faites souvent à grands frais. Le gel des terres, les friches, vont aller à l'encontre de ces efforts. Pourra-t-on continuer à entretenir voies et sentiers ? Y aura-t-il encore un accueil s'il n'y a plus de population sur place ? Ne va-t-on pas créer un paysage où domineront outre les reptiles, les taillis, buissons, ronces et fougères ? On pourrait ajouter à ce tableau, que certains trouveront exagérément pessimiste, les risques naturels tels qu'incendie qui, on le sait, deviennent difficilement maîtrisables lorsque l'accès est devenu difficile, sans compter l'importance des sommes mises en jeu. Partant de ces considérations il souhaiterait connaître ses sentiments sur cette situation et lui demande s'il ne pense pas qu'il conviendrait de mener une réflexion sur l'aménagement du territoire dans ce type de zone. Par ailleurs ne serait-il pas plus utile, plus efficace et plus sérieux de consacrer des crédits à la sauvegarde et au maintien de ces zones plutôt que de les consacrer le moment venu à la lutte contre les risques naturels rappelés plus haut et qui ne manqueront pas de survenir ?

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire souligne les difficultés auxquelles sont confrontées de nombreuses zones rurales françaises, difficultés notamment liées au déclin de la démographie agricole et rurale. Il convient en premier lieu de distinguer le risque éventuel du développement de « friches agricoles » de la question du « gel des terres ». Le retrait des terres, appelé improprement « gel des terres », résulte d'un acte volontaire, individuel et limité à cinq ans au maximum, d'un agriculteur, qui par ailleurs, demeure sur son exploitation et continue d'exploiter les terres qu'il ne désire pas retirer de la production. Dans le dispositif proposé par la France à la Commission, les zones touchées par les incendies de forêt seront exemptées. Par ailleurs le ministre de l'agriculture et de la forêt a souhaité favoriser la « jachère tournante » par rapport à la jachère fixe, ce qui constitue une incitation à ne pas retirer la totalité de la surface arable de l'exploitation. Enfin le règlement européen impose aux agriculteurs d'entretenir les terres ainsi mises en jachère. Dans ces conditions, il n'apparaît pas que l'application en France du « gel des terres » doive avoir des effets négatifs sur l'occupation de l'espace et l'entretien des terres. Concernant le risque de retour à la friche de certains terrains, notamment lié au départ à la retraite de nombreux exploitants sans successeurs, il convient de signaler en premier lieu que les observations sur les années 1985, 1986 et 1987 tendraient à indiquer, à l'échelle nationale, une tendance plus forte que par le passé à l'agrandissement des exploitations. Ainsi l'abandon des terres, qui aurait dû être

sensible, selon les scenarios anterieurs, a partir de 1985 ne s'est-il pas reellement manifeste au vu des statistiques agricoles et des enquetes d'occupation des sols, menees a l'echelle nationale. Il demeure toutefois que localement certaines formes d'abandon, ou bien la multiplication de baux precaires, peuvent s'observer. La politique a conduire dans les zones ainsi particulierement « fragilisees » doit consister a mettre en oeuvre des actions volontaristes de developpement economique, entrant dans le cadre de la politique du Gouvernement en faveur de l'emploi, de la competitivite de notre economie, de la recherche, et en faveur d'une solidarite nationale accrue pour les zones les plus fragiles. Seule une telle politique est en mesure de renverser les « tendances lourdes » de declin demographique et economique dans ces zones. Ces actions, nouvelles dans leur principe, et dont les premieres ont commence a etre mises en oeuvre des 1988 portent principalement sur trois axes : l'installation de jeunes et la reprise d'exploitation viables ; la recherche et l'experimentation, specifiquement sur les systemes de production en zones fragiles ; l'amelioration economique des conditions de mise en marche des produits. De telles actions doivent faire l'objet de choix strategiques avec notamment les partenaires professionnels et ne trouveront toute leur efficacite qu'a une echelle geographique relativement importante, prenant en compte plusieurs centaines d'entreprises au moins. En accord avec la Datar, le ministere de l'agriculture et de la foret a engage des cette annee des operations de cette envergure. Plus largement, les conditions de gestion des milieux naturels agricoles et forestiers ne pourront etre considerees independamment de l'environnement economique et social de l'agriculture. Il faut donc engager de maniere coordonnee, outre les actions portant specifiquement sur la gestion des espaces naturels agricoles et forestiers des actions : d'installation de jeunes actifs et de reprise d'entreprises dans tous les secteurs d'activite, de developpement de services publics et prives adaptes aux besoins, d'exploitation diversifiee du gisement touristique. De tels objectifs se concretisent dans la mise en oeuvre des actions nombreuses et diverses, initiees par de multiples intervenants et integrees autant que possible dans une programmation ordonnee ainsi qu'il en a deja ete mis en place avec l'appui du ministere de l'agriculture et de la foret.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 743

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1988, page 2188